

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH, Annexe II - Règlement (UE) 2020/878) et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

MOSQUITO BAIT - Appât/attractif moustiques - distribué par EUROTECH

N° / Version FDS	Version 1 (version d'origine : SGS)
Date d'impression	12/02/2025
Date de révision	10/02/2025
N° de référence	SHHL2502005194SD ; NBHL2502002130SD ; SHAHL25002212401
Établie à partir de	FDS SGS conforme aux Règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

• **Nom commercial** : MOSQUITO BAIT 001713

1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

• **Utilisation du mélange** : attirer les moustiques (attractif pour appareils/pièges anti-moustiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur responsable de la mise sur le marché dans l'UE :

EUROTECH DISTRIBUTION - 37A rue César Loridan - Bondues France

Téléphone / E-mail de la personne compétente : info@eurotechdistribution.com - +33 3 20 25 15 71

Fabricant d'origine : NINGBO VANETEN INTERNATIONAL TRADE CO., LTD. - Room 1501-2, 15th Floor, Haiyun Building, No. 177 Tai'an Middle Road, Yinzhou District, Ningbo, Zhejiang, Chine - Tél. 0086 13566076926 - E-mail helen.w@vaneten.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France - ORFILA, réseau des Centres antipoison (CAPTV) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24).

Numéro d'urgence de la société : +33 3 20 25 15 71

• **1.5. Numéro de référence** : SHHL2502005194SD ; NBHL2502002130SD ; SHAHL25002212401.

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. Classification du mélange (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Eye Dam. 1 - H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 - H315 : Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

• **Pictogrammes de danger** : SGH05 (corrosion) + SGH07 (point d'exclamation).



• **Mention d'avertissement** : Danger.

• **Composant déterminant le danger pour l'étiquetage** : Rhodinol.

Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien suivre toutes les instructions.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable. Propriétés perturbant le système endocrinien : non applicable.

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange des substances ci-dessous avec des additifs non dangereux. Pour le libellé des mentions de danger, voir rubrique 16.

Nom chimique	N° CAS	N° CE (EINECS)	%	Classification CLP
Acides gras, C14-18 et C16-18 insaturés	67701-06-8	266-930-6	65,0	Substance avec valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union
Rhodinol	6812-78-8	229-887-4	20,0	Eye Dam. 1, H318 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317
Urée	57-13-6	200-315-5	15,0	Non classée

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Information générale** : retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.
- **Après inhalation** : donner de l'air frais ; par précaution, appeler un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position latérale de sécurité pour le transport.
- **Après contact avec la peau** : laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux** : rincer l'œil ouvert plusieurs minutes à l'eau courante, puis consulter un médecin.
- **Après ingestion** : ne rien faire avaler à une personne inconsciente ; se rincer la bouche à l'eau ; consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens appropriés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants à l'eau pulvérisée ou à la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Aucune autre information pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une tenue de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation suffisante. Utiliser une protection respiratoire contre les fumées/poussières/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne ventilation/aspiration au poste de travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart de la chaleur et du soleil direct. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter la formation d'aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris incompatibilités

Stocker au frais, uniquement dans le récipient d'origine, hermétiquement fermé, dans des conditions sèches. Stocker à l'écart des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant avec valeur limite à surveiller au poste de travail : Acides gras, C14-18 et C16-18 insaturés (CAS 67701-06-8).

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP France) : *Aucune valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) n'est établie en France pour ce composant.*

DNEL / PNEC : non disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

- **Protection respiratoire** : filtre respiratoire en cas d'exposition brève/faible ; appareil autonome en cas d'exposition intense ou prolongée.
- **Protection des mains** : gants imperméables et résistants au produit ; temps de perçage à vérifier auprès du fabricant des gants.
- **Protection des yeux** : lunettes à protection latérale étanches.
- **Protection du corps** : vêtements de travail de protection.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Avec odeur
Seuil olfactif	Non disponible
Point de fusion / congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limites d'explosivité (inf./sup.)	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité / densité relative	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations

Aspect : liquide. Le produit ne relève d'aucune classe de danger physique (explosifs, gaz/liquides/solides inflammables, comburants, peroxydes organiques, corrosif pour les métaux, etc. : non applicable).

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** : pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications.
- **10.2. Stabilité chimique** : stable dans les conditions de stockage recommandées.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** : aucune autre information pertinente disponible.
- **10.5. Matières incompatibles** : aucune autre information pertinente disponible.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux** : aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL/CL50 pertinentes : Rhodinol DL50 cutanée 3 600 mg/kg (lapin) ; Urée - DL50 orale 8 471 mg/kg (rat).

Corrosion/irritation cutanée : provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritation oculaires graves : provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT (exposition unique/répétée), danger par aspiration : critères de classification non remplis sur la base des données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucun des composants n'est concerné.

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

- **12.1. Toxicité aquatique** : aucune autre information pertinente disponible.
- **12.2. Persistance et dégradabilité** : aucune autre information pertinente disponible.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** : aucune autre information pertinente disponible.
- **12.4. Mobilité dans le sol** : aucune autre information pertinente disponible.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** : non applicable.
- **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** : le produit ne contient pas de telles substances.
- **12.7. Autres effets néfastes** : aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le réseau d'assainissement. Emballages non nettoyés : éliminer conformément à la réglementation officielle.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. N° ONU (ADR/RID/ADN, IMDG, IATA)	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement (polluant marin)	Non
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac (instruments OMI)	Non applicable
14.8. Information complémentaire	Non dangereux selon les spécifications ci-dessus

RUBRIQUE 15 - Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations spécifiques (sécurité, santé, environnement)

Directive 2012/18/UE (Seveso) - Annexe I : aucun composant listé.

Règlement (UE) 2019/1021 (POP) ; Règlement (UE) 649/2012 (PIC) ; Règlement (UE) 2019/1148 (précurseurs d'explosifs) : aucun composant listé.

Règlements (CE) 273/2004 et 111/2005 (précurseurs de drogues) ; Règlement (UE) 2024/590 (substances appauvrissant la couche d'ozone) : aucun composant listé.

REACH : liste des substances candidates (SVHC, Annexe XIV), Annexe XVII (restrictions), Annexe XIV (autorisation) : aucun composant listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Texte intégral des mentions de danger citées en rubrique 3 :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Classification du mélange établie selon la méthode de calcul à partir des données des substances (Règlement (CE) n° 1272/2008).

Abréviations : Eye Dam. 1 (lésions oculaires graves, cat. 1) ; Skin Irrit. 2 (irritation cutanée, cat. 2) ; Skin Sens. 1 (sensibilisation cutanée, cat. 1) ; CAS ; CE/EINECS ; DNEL ; PNEC ; DL50/CL50 ; PBT/vPvB ; ADR/RID/IMDG/IATA (transport).

FDS d'origine établie par SGS pour le compte de NINGBO VANETEN (version 1, rév. 10/02/2025). Les informations de cette fiche reflètent l'état de nos connaissances à la date de révision et décrivent le produit au regard des exigences de sécurité. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit ni une spécification contractuelle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de la conformité du produit à son usage particulier et au respect de la réglementation applicable.